

Les indispensables !

Le meilleur des infos de la CGT Enseignement privé en Normandie

Exorcisme sur fonds publics ?

L'institution Jean-Paul 2 de Rouen innove ! Pendant la matinée du 9 janvier dernier, les cours de toutes les classes du lycée général ont été remplacés par l'intervention d'un « prêtre exorciste » ! Non, vous ne rêvez pas. Sur son temps libre, chacun peut évidemment s'adonner aux rites qu'il souhaite. Dans le cadre scolaire, c'est bien différent ! L'exorcisme est un rite religieux qui consiste à « chasser un démon ou un esprit mauvais d'une personne. Les prêtres exorcistes sont généralement appelés à intervenir lorsque des personnes présentent des signes de possession démoniaque ». Cette définition nous semble bien loin des exigences du référentiel. Les enseignants de droit public ont dû accompagner, sur leur temps de cours, leurs élèves pendant cette activité religieuse et seule une partie a pu rattraper les séances perdues.

Et maintenant, les confessions sur temps de cours ?

Rien ne semble arrêter l'institution Jean-Paul 2. M-mars, c'est « un temps de confession » qui est proposé aux écoliers, collégiens et lycéens, sur le temps de cours évidemment. Il ne s'agit toujours pas d'une mauvaise blague. Qu'un élève puisse aller confesser ses péchés sur son temps libre, cela relève de la liberté individuelle. Sur le temps scolaire, ce n'est pas possible ! Il pourrait d'ailleurs être intéressant de se pencher sur les modalités de ces confessions, qui se déroulent a priori dans la chapelle de l'établissement. Que deviennent ces paroles qui pourraient éventuellement rapporter des faits importants sur le fonctionnement de l'établissement ? Que deviennent les cours désertés pour confession ? Quelles conséquences sur les collègues et la gestion de leurs programmations ainsi perturbées ?

Ces dérives sont fréquentes dans les établissements privés. Elles sont souvent organisées par des responsables qui n'ont même pas conscience d'être en totale contradiction avec le contrat d'association qui les lie à l'école de la République !

La CGT Enseignement privé en Normandie, grâce à son large réseau, est de mieux en mieux informée de ces entorses. Et continuera à interpeller systématiquement le rectorat afin qu'il intervienne !



L'exorciste du Vatican (Film - 2023)
avec Russell Crowe. Une fiction... Inspirante ?

Vous êtes une femme, enseignante, vous avez 3 enfants nés avant 2012 et vous aviez 15 ans d'ancienneté au 31 décembre 2011 ?

Si vous remplissez les conditions ci-dessus, et bien il y a de fortes chances que vous puissiez **partir en retraite, dès maintenant**. Les questions sont nombreuses depuis que l'âge légal a été repoussé à 64 ans. Le dispositif ci-dessus a été maintenu et le RETREP permet toujours de bénéficier de ces conditions anticipées de départ. Le montant de la retraite versée, évidemment, est proportionnel à votre nombre de trimestres accumulés et à la moyenne de vos 25 meilleures années de salaire. C'est un calcul à faire. Mais savoir que vous ne serez pas obligée de travailler jusqu'à 64 ans est bien souvent un grand soulagement.

La CGT Normandie peut vous proposer une estimation sur vos droits de départ en retraite...



2024 : des dates à retenir pour le 2nd degré

La CCMA, commission du rectorat qui se prononce sur les éléments de la carrière des profs du 2nd degré, va se tenir selon le calendrier suivant en Normandie :

- **15 mars** : Congés formation - Avancement accéléré des MA - Accès à l'ECR des Agrégés - Accès à l'ECR des PLP et Certifiés - Recours PPCR
- **19 juin** : Accès à la Hors-Classe - Avancement accéléré aux 6^{ème} et 8^{ème} échelons - Demandes de changement de discipline - Mouvement de l'emploi, phase 1
- **09 juillet** : Avancement à la Classe Exceptionnelle, Mouvement de l'emploi, phase 2
- **22 août** : Avancement accéléré des maîtres auxiliaires - Mouvement de l'emploi, phase 3

Nous ajoutons spécifiquement pour l'emploi :

- **Du 10 au 22 avril** : ouverture du serveur pour les postes vacants ou susceptibles
- **15 mai** : 1^{ère} CAE pour étudier les pertes d'heures

Les représentant-es de la CGT-EP seront évidemment présent-es pour porter les dossier lors de chaque réunion : pour un suivi ou un accompagnement, envoyez-nous un mail à : normandie@cgt-ep.org

Choc des savoirs : faites ce que je dis, pas ce que je fais.

Les moyens pour l'enseignement privé sont tombés en Normandie. Et ils ne sont pas bons, notamment pour les plus petits collèges. Difficile, dans ces conditions, d'appliquer les préconisations du « choc des savoirs » voulus par le gouvernement, notamment en ce qui concerne les fameux « groupes de niveau, de besoin ». En résumé, les chefs d'établissements vont faire « comme ils veulent » malgré l'approbation de cette réforme par le secrétariat général de l'enseignement catholique. Pour la CGT-EP Normandie, cette réforme, que nous contestons, doit s'appliquer (ou pas !) de la même manière dans le privé que dans le public, nos élèves et nos moyens étant globalement identiques...

Pas d'accord sur les nouvelles classifications des personnels de droit privé.

La FNGOEC tente de libéraliser encore davantage la situation des personnels de droit privé en supprimant la référence à la valeur du point. Les salaires seraient alors négociés de gré à gré. Impensable pour des collègues souvent soumis à une forte pression de leur employeur (l'Ogec et les chefs d'établissement) et qui ont bien du mal à se défendre, alors que leurs rémunérations viennent directement des subventions publiques versées aux établissements !



Flashez pour consulter sur notre site les DHG de tous les établissements privés en Normandie de la rentrée 2024



Les moyens de la Normandie pour la rentrée 2024 en forte baisse !

Pour la rentrée 2024, la Normandie est l'une des régions les plus impactées proportionnellement à son nombre d'enseignant-es par la baisse nationale des moyens (- 397 postes au niveau national). Nous perdons en effet 37 postes ETP (équivalent temps plein), dont 19 dans le 1er degré et 18 dans le 2nd degré. Il s'agit encore une fois d'une démarche comptable que nous contestons. Comment la perte de 134 élèves en Lycées généraux et Technologiques (et cela reste une estimation statistique) peut justifier de supprimer 23,5 ETP sur ce niveau ? C'est bien à nouveau d'une forte dégradation des conditions de travail pour les personnels et pour les élèves qu'il s'agit. Surtout, la logique qui conduit les réformes de ces dernières années (réforme du collège, du bac et du lycée pro) entraîne cette réduction de moyens et les pertes d'heures qui s'en suivent... La CGT Enseignement privé revendique une politique plus ambitieuse pour la réussite de notre jeunesse et la qualité de travail des personnels !

Pactes à tout faire...

Pour certains chefs d'établissement, la baisse des moyens peut être compensée par... les pactes ! Besoin d'un dédoublement ? Un pacte. De maintenir une option ? Un pacte. Et hop, voilà comment, en supprimant des moyens, on contraint les personnels à travailler davantage ! Rappel : le rectorat va contrôler la bonne utilisation de ces pactes. Prenez-garde.

Contactez l'équipe de la CGT Enseignement privé en Normandie :

1^{er} degré :

Marie - 06.15.92.19.41

2nd degré :

Serge (Caen) - 06.06.48.61.85
Stéphane (Rouen) - 06.63.31.34.36

Communication :

Vincent - 06.85.97.42.65

Emploi :

Stéphane (Caen) - 06.50.01.57.98
Christelle (Rouen) - 06.78.55.26.89

Formation :

Rachid - 06.24.57.46.15

Personnels OGEc :

Xavier - 06.46.56.71.47

Retraite :

Laurent - 06.34.45.25.80

Santé - Prévoyance :

Marie-Edith - 06.77.54.48.57

Une seule adresse électronique : normandie@cgt-ep.org